

ACCIDENT

28 septembre 2008 - ULM identifié 94-HP

Evénement :	collision avec une ligne électrique lors de l'approche finale.
Causes identifiées :	<input type="checkbox"/> oubli de la présence d'un obstacle en approche finale, <input type="checkbox"/> exploitation inadaptée de la plateforme ULM.

Conséquences et dommages : aéronef détruit.

Aéronef : ULM Comco Ikarus C 22 , multiaxe, moteur Rotax 912.

Date et heure : dimanche 28 septembre 2008 à 18 h 00.

Exploitant : privé.

Lieu : Voulton (77).

Nature du vol : voyage.

Personnes à bord : pilote + 1.

Titres et expérience : pilote, 61 ans, UL de classe multiaxe de 1998, environ 350 heures de vol, 250 sur type dont 15 dans les trois mois précédents.

Conditions météorologiques : estimées sur le lieu de l'accident : vent 030° / 04kt, CAVOK, température 19 °C, température du point de rosée 5 °C, QNH 1023 hPa.

CIRCONSTANCES

Le pilote explique que de retour de Nangis (77), afin de gagner du temps, sachant que le vent est calme et qu'il est seul à utiliser la plateforme ULM , il s'intègre directement en longue finale pour atterrir sur la piste 36 non revêtue (150 m x 20 m). A quatre cents mètres du seuil de la piste, l'ULM heurte une ligne électrique haute de quinze mètres environ puis tombe au sol.

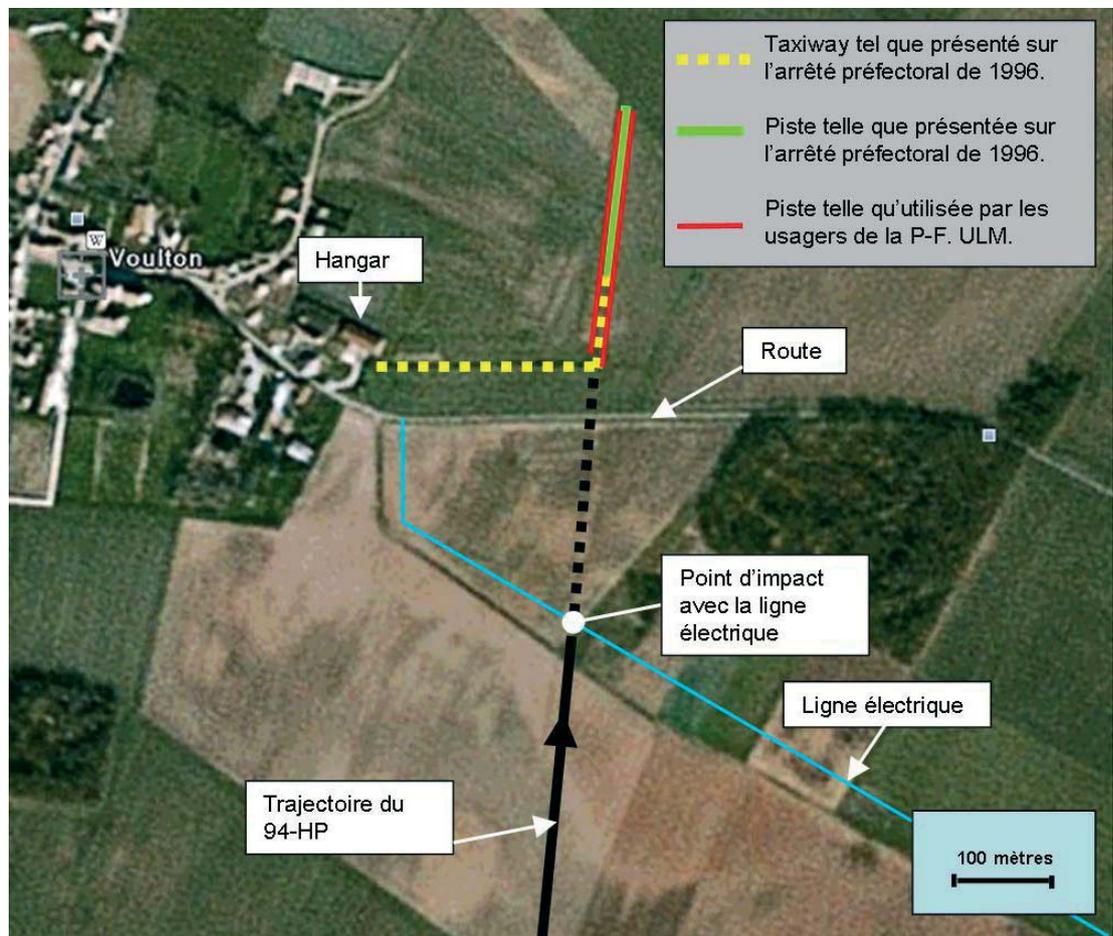
Le pilote est basé sur cette plateforme depuis deux ans. Il précise qu'il s'intègre généralement en vent arrière et qu'il n'a pas l'habitude de réaliser des finales en conservant de la puissance jusqu'à l'arrondi, comme il l'avait entrepris au moment de l'accident. Il connaissait la présence de la ligne électrique mais l'a oubliée lors de cette approche. Ni lui ni son passager ne l'ont vue avant la collision.

Un arrêté préfectoral de 1996 autorise la création de la plateforme. Il mentionne que le seuil de la piste 36 est situé à 150 mètres de la route perpendiculaire à l'axe de piste (voir croquis ci-après) afin d'assurer une hauteur minimale de

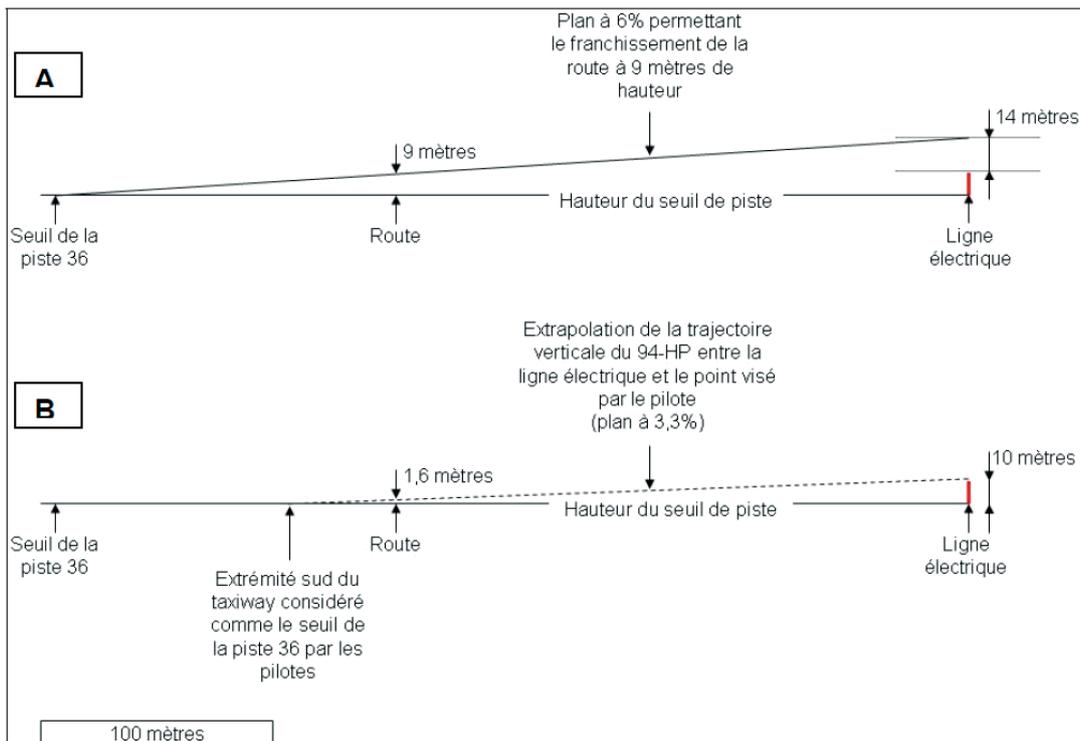
neuf mètres lors du franchissement de la route. Compte tenu des différences d'élévation du terrain, la ligne électrique se trouve à une dizaine de mètres au-dessus du niveau du seuil de la piste.

Les pilotes basés sur la plateforme expliquent que compte tenu du danger présenté par la présence de la ligne électrique, ils atterrissent habituellement face au sud lorsque le vent est calme.

L'arrêté préfectoral indique l'existence d'une portion de taxiway longue d'environ cent mètres, dans le prolongement de la piste, au sud de celle-ci. Le propriétaire de la plateforme ainsi que les usagers ajoutent qu'ils utilisent cette portion de taxiway pour atterrir et décoller face au nord. Le pilote confirme qu'il avait choisi le début de cette portion de taxiway comme point d'aboutissement.



disposition de la plateforme ULM privée de Voulton et représentation de la trajectoire décrite par le pilote



vues de coupe de l'approche :
(A) vers le seuil de piste,
(B) vers l'extrémité de la portion de taxiway au sud de la piste